



LA VILLE DE NEUCHÂTEL ET LA COMMUNE D'HAUTERIVE COMMUNIQUENT

Aux représentants des médias

Parc naturel périurbain de Chaumont Neuchâtel

Un joyau dans son écrin de verdure

La forêt de Chaumont constitue un patrimoine naturel et bâti absolument unique. Les Neuchâtelois le savent, la Confédération le découvre. Et elle va contribuer à son développement pour plus d'un million et demi de francs jusqu'en 2017 pour prouver son intérêt au parc naturel périurbain de Chaumont-Neuchâtel. Un soutien qu'elle n'avait accordé jusqu'ici qu'à la ville de Zurich... et qu'elle offre aujourd'hui aux communes de Neuchâtel et d'Hauterive.

C'est une première en Suisse romande : le projet de Parc naturel périurbain de Chaumont-Neuchâtel constitue un but commun unissant deux communes, l'Etat et surtout la Confédération. Ce but consiste à entretenir et développer la forêt de Chaumont et ses extraordinaires richesses. Depuis plus d'un siècle et demi, les riverains de la forêt de Chaumont en prennent un soin jaloux, l'organisent et l'entretiennent pour en faire un lieu de délasserement pour leurs habitants, un lieu de découverte pour leurs enfants, un poumon de verdure pour leurs sportifs, mais aussi de culture pour leur population.

Aujourd'hui, cette richesse unique peut être promue et enrichie grâce à la législation fédérale sur la politique régionale et en particulier sur les parcs. Il n'en a pas fallu plus aux communes de Neuchâtel et d'Hauterive pour s'entendre afin de valoriser plus et mieux cette forêt de Chaumont si chère à ses riverains. Avec sa législation sur les parcs, la Confédération s'impose en effet de soutenir financièrement la création ou l'entretien de territoires proches des agglomérations, facilement accessibles par les populations, présentant une grande valeur naturelle et culturelle.

A ce jour, seule la ville de Zurich avait saisi l'opportunité de décrocher le soutien de la Confédération. Désormais, il faudra peut-être y ajouter Neuchâtel et Hauterive et le parc naturel périurbain de Chaumont-Neuchâtel.

Ce parc permettra de valoriser le rôle environnemental de la forêt en permettant aux habitants des deux communes de découvrir et de se sensibiliser à une biodiversité unique dans la région. Mais il doit aussi, conformément aux exigences fédérales, offrir à ses riverains des zones de détente, de ressourcement et de découvertes.

Enfin, c'est essentiel, le parc devra aussi garantir des retombées économiques importantes grâce notamment aux activités développées dans son cadre.

Finalement, avec le parc naturel périurbain de Chaumont-Neuchâtel, la Confédération reconnaît tout simplement le travail exceptionnel et constant effectué depuis près de deux siècles par les habitants de la région pour développer, entretenir et habiller leur région d'un joyau forestier, environnemental et culturel unique.

Neuchâtel et Hauterive, le 15 novembre 2012

Pour le comité de pilotage stratégique
Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Renseignements complémentaires:

Olivier Arni, directeur de l'urbanisme et de l'environnement,
tél. 076 348 46 80, courriel: olivier.arni@ne.ch
Jean Wenger, président du Conseil communal d'Hauterive,
tél. 079 449 38 93, courriel : mr.jean.wenger@bluewin.ch